

M. Collette: C'est le représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour).

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je vais devoir décevoir le secrétaire parlementaire. En effet, on tolère... depuis la Confédération je crois, des commentaires émanant de tous les côtés de la Chambre, qu'ils soient formulés à proximité d'un micro ou non.

M. Hawkes: Ce qui est illégal, c'est que le gouvernement n'a rien fait, mais ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est une nouvelle clause, en remplacement de l'ancienne qui exigeait que le gouvernement publie une gazette sur les relations de travail. Le but que l'on cherche à atteindre—et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) en a parlé—c'est que le ministre doit recueillir des renseignements statistiques, mener des enquêtes et se charger de la diffusion des données obtenues. Nous sommes en 1981. Je ne pense pas que quiconque s'intéresse à l'actuelle base de données au Canada puisse contester qu'il existe un besoin d'information au sujet du marché du travail et les relations patronales-syndicales et que le pays est mal desservi à cet égard.

A l'heure actuelle, l'information fait défaut. Je fais partie d'un groupe d'étude spécial composé de sept députés qui s'est penché en partie sur la question de l'information. Ce groupe existe maintenant depuis plus d'un an et nous avons entendu le témoignage de plus de 500 associations différentes. Il est effarant que personne ne puisse nous dire combien il y a de menuisiers aujourd'hui au Canada, ni combien d'emplois sont disponibles pour des menuisiers, des plombiers ou des machinistes. Peu importe les sommes que nous dépensons actuellement pour obtenir des données, personne ne peut répondre à ces questions fort simples. J'ai en main un rapport du ministère du Travail intitulé «L'absentéisme dans le contexte canadien». A la page 2 de ce document, on peut lire que le problème le plus grave, ce sont les absences immédiates à court terme. Et un peu plus loin on trouve ceci:

● (1510)

Pourtant, ces brèves absences, qui durent souvent un ou deux jours, ne sont pas comptabilisées du tout dans le calcul global du nombre total de journées perdues, qui est la donnée statistique économique dont on se sert habituellement dans les services nationaux et au niveau des organismes.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, le ministère du Travail et Statistique Canada publient des chiffres inexacts et trompeurs. C'est exactement ce que dit cette publication du ministère du Travail. Pourtant, cette mesure législative comporte la disposition suivante:

... afin de répandre des données statistiques et d'autres renseignements exacts...

Or, parmi les statistiques fondamentales qu'il est important de connaître, il y a celles qui concernent l'absentéisme; mais une publication du ministère du Travail nous dit d'avance qu'elles ne sont pas exactes, ce qui ne nous empêche pas de les publier. Je me demande, monsieur l'Orateur, au cas où cette mesure législative serait adoptée si, à l'avenir, un ministre qui publiera des données inexacts passera pour avoir violé la loi. Personnellement, j'estime que cela devrait être le cas.

Ministère du Travail—Loi

Dans notre pays, on manque d'informations fiables et globales sur les pratiques en matière de sécurité. Il n'existe aucune base de données adéquate qui nous permette d'estimer le coût total des ententes syndicales-patronales. Tout ce que nous connaissons, ce sont des taux de base. Nous n'avons aucune donnée sur ce que font les employeurs pour former les Canadiens, sur le nombre de personnes qui suivent des cours de formation et dans quels domaines ils en suivent. Deux ministères du gouvernement, Statistique Canada et celui du Travail, effectuent des études sur la rémunération salariale et les heures de travail. Toutefois, les définitions et méthodes employées varient. Nous avons donc deux ministères qui produisent des informations différentes sur le même sujet. Et qu'allons-nous en faire si nous adoptons une mesure législative exigeant du ministre qu'il diffuse des données exactes? Cela veut-il dire que le ministre ne va pas rendre publics ses renseignements parce qu'ils sont inexacts, ou que Statistique Canada ne va pas divulguer les siens parce que ce sont les siens qui sont inexacts? Il est bien évident que l'une de ces deux sources de renseignements est inexacte; on gaspille l'argent des contribuables et c'est un gaspillage dangereux, car pourquoi recueillir des chiffres inexacts?

Quand j'ai examiné ce projet de loi la première fois, j'ai ri jaune, car on y disait que le ministre du Travail recueillera des données et lancera des enquêtes. De temps à autre, aussi souvent que je le peux, j'assiste aux séances du comité des comptes publics qui a présenté un rapport au Parlement, sauf erreur, en juillet dernier. Une des recommandations émanant de membres de tous les partis et adressée au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) demandait que toutes les études d'évaluation effectuées par tous les ministères de l'État soient immédiatement renvoyées aux comités permanents de la Chambre. C'est peut-être une façon détournée, monsieur l'Orateur, de demander au président du Conseil du Trésor que les enquêtes effectuées aux frais des contribuables soient mises à la disposition des députés faisant partie du comité permanent approprié, des parlementaires chargés de protéger les contribuables contre les abus d'un gouvernement trop puissant et insensible aux lois et aux réalités de l'existence que doivent affronter les Canadiens. Le ministre de la Couronne, monsieur l'Orateur, a simplement répondu non. Il a dit bien des choses, mais sa réponse était non. Autrement dit, nous prendrons les deniers des contribuables et ferons enquête sur certains aspects d'un programme, mais nous ne la remettons pas aux députés, afin qu'ils puissent l'examiner et dire si les fonds ont été dépensés à bon escient.

Le ministre dit que non, nous ne le remettons pas aux députés.

Quand je consulte le bill S-4, je lis ce qui suit:

...et instituer et conduire des enquêtes sur les questions industrielles importantes au sujet desquelles il peut ne pas exister actuellement de renseignements satisfaisants.

J'appuierais sans réserve l'engagement d'une société de conduire des enquêtes sur des questions industrielles importantes. Cela ne pourrait que servir nos intérêts à long terme. Par contre, je ne puis appuyer sans réserve un gouvernement qui projette de conduire des enquêtes de ce genre aux frais des contribuables et d'en garder pour lui les conclusions, une fois ces enquêtes achevées. Et nous avons consacré une bonne partie des périodes des questions ces derniers temps à cette carence fondamentale à propos du monopole en matière d'ura-